REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

---

du 12 Octobre 2001

Décret n° 2001-519/ /MFPRAPF/DGFP/DPME-SR portant intégration, nomination, titularisation à titre exceptionnel et versement de certains candidats dans les cadres des services sociaux (enseignement) ; en tête : mademoiselle **EBIA APENDI(Jeannette)**

(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 67/272 du 02 septembre 1967, modifiant les articles 22 et 57 du décret n° 64/165 du 22 mai 1964, fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 2087-FP du 21 juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu la décision du Conseil des Ministres du 12 mars 1992 ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DECRETE :

Article 1 : Les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'aptitude au professorat dans les collèges d'enseignement technique, obtenu à l'université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (enseignement), nommés au grade de professeur technique adjoint stagiaire, indice 650, titularisés exceptionnellement et mis à la disposition du ministère de l'enseignement technique et professionnel, chargé du redéploiement de la jeunesse, de l'instruction civique et des sports, selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et Prénoms, date et lieu de naissance	Date d'intégration	Date de Titularisation	Option du diplôme	Observations
1-	EBIA APENDI (Jeannette), née le 30 juillet 1964 à Makoua	04 décembre 1990	- Titularisée au 1er échelon, indice 710 pour compter du 04 décembre 1991	Sciences et techniques sociales	ACC = néant
2-	MILANDOU (Yolande Célestine) née le 13 juin 1963 à Brazzaville	08 octobre 1990	- Titularisée au 1er échelon, indice 710 pour compter du 08 octobre 1991	Sciences et techniques sociales	ACC = néant
3-	MBATCHI (Jean Richard), né le 06 mai 1961 à Diosso	15 octobre 1990	- Titularisé au 1er échelon, indice 710 pour compter du 15 octobre 1991	Electrotechnique	ACC = néant
4-	LANDOU (Véronique), née le 16 avril 1961 à Brazzaville	29 octobre 1990	- Titularisée au 1er échelon, indice 710 pour compter du 29 octobre 1991	Sciences et techniques sociales	ACC = néant
5-	MBOUNDZA Gabriel, né le 15 avril 1963 à Bokola	15 octobre 1990	- Titularisé au 1er échelon, indice 710 pour compter du 15 octobre 1991	Electronique	ACC = néant
6-	KOMBO (Fortuné), né le 16 mai 1964 à Brazzaville	29 octobre 1990	- Titularisé au 1er échelon, indice 710 pour compter du 29 octobre 1991	Dessin industriel	ACC = néant
7-	MALANDA Delphine Flore, née le 25 août 1958 à Brazzaville	23 novembre 1990	- Titularisée au 1er échelon, indice 710 pour compter du 23 novembre 1991	Sciences et techniques administratives	ACC = néant
8-	LOUNOUNGOU (Elisabeth), née le 27 février 1961 à Dolisie	06 octobre 1990	- Titularisée au 1er échelon, indice 710 pour compter du 06 octobre 1991	Sciences et techniques administratives	ACC = néant
9-	NKOUKA née LOUVOUEZO (Albertine), née le 08 février 1957 à Brazzaville	06 octobre 1990	- Titularisée au 1er échelon, indice 710 pour compter du 06 octobre 1991	Sciences et techniques administratives	ACC = néant

N°	Noms et Prénoms, date et lieu de naissance	Date d'intégration	Date de Titularisation	Option du diplôme	Observations
10-	MOKOUNGOU (Gilbert) né le 30 avril 1959 à Dzeke	16 octobre 1990	- Titularisé au 1er échelon, indice 710 pour compter du 16 octobre 1991	Génie civil	ACC = néant
11-	IDOUMA (Célestin Cyriaque) né le 28 janvier 1967 à Brazzaville	1er octobre 1990	- Titularisé au 1er échelon, indice 710 pour compter du 1er octobre 1991	Génie civil	ACC = néant
12-	BOUANGA-MBOUNGOU (Rosalie) née le 04 septembre 1962 à Abala	24 octobre 1990	- Titularisée au 1er échelon, indice 710 pour compter du 24 octobre 1991	Sciences et techniques sociales	ACC = néant
13-	MANKASSA née MBOUNGOU (Marie Christine Noëlle) née le 14 décembre 1961 à Brazzaville	18 octobre 1990	- Titularisée au 1er échelon, indice 710 pour compter du 18 octobre 1991	Sciences et techniques sociales	ACC = néant
14-	BANZOUZI née NGANFINI (Marie madeleine) née le 31 mai 1963 à Kingoué	1er octobre 1990	- Titularisée au 1er échelon, indice 710 pour compter du 1er octobre 1991	Sciences et techniques sociales	ACC = néant
15-	BELONKOUALOLO-NKOU (Japhet) né le 08 janvier 1965 à Inkouélé	06 octobre 1990	- Titularisé au 1er échelon, indice 710 pour compter du 06 octobre 1991	Génie civil	ACC = néant

Article 2 : Cette titularisation, pour les besoins des droits à pension, prend effet du point de vue de la solde à compter de la date de signature du présent décret.

Article 3 : Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 2, 1ère classe, 2ème échelon, indice 780 ACC= néant, pour compter des dates respectives de titularisation en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

Article 4 : Conformément au décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement ne produit aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 5 : Le présent décret sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./.

Brazzaville, le 12 Octobre 2001

Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique,
des réformes administratives et de la
promotion de la femme,

Jeanne DAMBENDZET

Le ministre de l'économie, des finances
et du budget,

Mathias DZON

Le ministre de l'enseignement technique et
professionnel, chargé du redéploiement de la
jeunesse, de l'instruction

André OKOMBI SALISSA

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DPME	3
MFPRAPF/SST	3
DGB	3
DGCF	2
METPRJICS	2
DPAA	2
INTERESSES	15
DOSSIERS	45
SGC/BC	2/78